

## SALARIE

TYPES DE FINANCEMENT	DEFINITION	QUI PEUT EN BENEFICIER ?	DUREE
<b>Plan de Formation</b>	Le plan de formation rassemble l'ensemble des actions de formation définies dans le cadre de la politique de gestion du personnel de l'entreprise.	Pour savoir si votre projet peut être financé dans le cadre du plan de formation, adressez-vous au service des ressources humaines de votre entreprise ou administration, afin de présenter la formation envisagée	<ul style="list-style-type: none"> <li>La formation mise en œuvre dans le cadre du plan de formation a lieu en principe durant le temps de travail.</li> <li>La formation dure le temps de l'action de formation</li> </ul>
<b>Congé Individuel de Formation (CIF)</b>	Congé qui permet au salarié de s'absenter de son poste afin de suivre une formation pour se qualifier, évoluer ou se reconvertir	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le salarié en CDI doit justifier d'une activité salariée d'au moins 2 ans consécutifs ou non (dont 1 an dans la même entreprise)</li> <li>Le salarié en CDD doit justifier d'une activité salariée d'au moins 2 ans, consécutifs ou non, au cours des 5 dernières années dont 4 mois, consécutifs ou non, sous CDD, au cours de la dernière année</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1 an pour une formation à temps plein</li> <li>1 200 heures pour une formation à temps partiel</li> </ul>
<b>Compte Personnel Formation (CPF)</b>	Le CPF finance les formations permettant d'acquérir une qualification figurant sur l'une des listes définies par les partenaires sociaux, les branches professionnelles, les Régions, les formations permettant d'acquérir un socle de connaissances, l'accompagnement à la VAE.	Le CPF s'adresse à tout salarié du secteur privé	La prise en charge se fera en fonction du nombre d'heure que vous possédez sur votre compte
<b>Dispositif Individuel de Formation (DIF)</b>	<p>Le Dif permet aux agents de suivre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>des formations continues inscrites au plan de formation et destinées à assurer l'adaptation à l'évolution des métiers, le développement des qualifications ou l'acquisition de nouvelles qualifications,</li> <li>des préparations aux concours et examens professionnels de la fonction publique,</li> <li>des bilans de compétence ou une validation des acquis de l'expérience (VAE).</li> </ul>	<p>Le Dif s'adresse :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>aux fonctionnaires,</li> <li>aux agents contractuels justifiant d'au moins 1 an de services au sein de l'administration qui les emploie.</li> <li>L'agent titulaire ou non doit au préalable acquérir des droits au titre du Dif. Ces droits se calculent en nombre d'heures. <i>Le compte personnel de formation (CPF) ne s'adresse actuellement pas aux agents publics.</i></li> </ul>	<p>Les droits peuvent être cumulés pendant 6 ans jusqu'à 120 heures. S'ils ne sont pas utilisés au terme de 6 ans, le crédit d'heures reste plafonné à 120 heures et l'agent n'acquiert plus de nouveaux droits.</p> <p>L'administration informe périodiquement les agents de leurs droits à formation.</p> <p>Les périodes de congé de maladie, de mise à disposition, de détachement et de congé parental sont prises en compte pour le calcul des droits au Dif.</p> <p>La demande de Dif doit être faite par écrit auprès du département des ressources humaines.</p>

<p><b>Période de professionnalisation</b></p>	<p>Dispositif de formation, à l'initiative du salarié ou de l'entreprise.</p> <p>Objectif : favoriser le maintien en activité des salariés par des actions de formation ou en vue de l'acquisition de qualification professionnelle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Salarié en CDI</li> <li>• Salarié en CDD dans une structure d'insertion par l'activité économique ou en Contrat Unique d'Insertion.</li> </ul>	<p>Chaque salarié bénéficiaire d'une période de professionnalisation doit suivre une formation d'une durée minimale de 70 heures réparties sur une période maximale de 12 mois.</p> <p>Cette formation peut se dérouler pendant ou en dehors du temps de travail.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cette durée minimale ne s'applique pas :</li> <li>• si le salarié mobilise son CPF pour suivre la formation</li> <li>• si la formation suivie permet de réaliser une validation des acquis de l'expérience (VAE),</li> <li>• si la formation est inscrite à l'inventaire réalisé par la CNCP.</li> </ul>
<p><b>Contrat de Sécurisation Professionnelle (CSP)</b> (pour les salariés en cours de licenciement)</p>	<p>Salarié d'une entreprise de moins de 1000 personnes - ou dans une entreprise en redressement ou liquidation judiciaire sans condition d'effectif - vous êtes concerné par une procédure de licenciement pour motif économique, et votre employeur vous propose d'être suivi en Contrat de Sécurisation Professionnelle (CSP)</p>	<p>Tous les salariés visés par une procédure de licenciement économique qui totalisent au moins 4 mois d'affiliation à l'assurance chômage sur les 28 derniers mois pour les personnes de moins de 50 ans, ou 36 derniers mois pour les personnes de plus de 50 ans.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La durée du CSP est fixée à 12 mois.</li> <li>• Cette durée peut être allongée des périodes d'activités professionnelles intervenues après la fin du 6<sup>e</sup> mois du CSP, dans la limite de 3 mois supplémentaires, sans pouvoir dépasser 15 mois de date à date.</li> <li>• Le CSP prend fin en cas de reprise d'emploi.</li> </ul>
<p><b>Maison Départementale des personnes handicapées (MDPH)</b></p>	<p>Les personnes en situation de handicap ont accès à l'ensemble des actions de Formation destinées aux salariés et aux demandeurs d'emploi, ainsi qu'à certains dispositifs spécifiques réservés aux bénéficiaires de la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH).</p>	<p>Salarié en situation de handicap. Se renseigner auprès de la MDPH</p>	<p>Selon le dispositif</p>
<p><b>Plan Régional Formation</b></p>	<p>Des places Région peuvent être financées, dans le cadre du PRF, pour certaines formations. Merci de vous rapprocher d'un(e) conseiller(ère) CNAM.</p>	<p>Auditeur de la région</p>	<p>Selon le dispositif</p>